

VILLE DE MONTLHÉRY

ARRETE INTERDISANT L'ACCES A LA PISCINE INTERCOMMUNALE « CHRISTINE CARON »

N°2023-133

L'an deux mille vingt trois Le dix huit juillet

Le Maire de MONTLHERY,

- ♦ Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
- ♦ Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5,
- ♦ Considérant que la dissolution du SIRM est en cours et qu'il est nécessaire d'interdire l'accès à la piscine communale « Christine Caron » du fait de la cessation d'activité au 31 décembre 2022,
- Considérant qu'aucune activité n'est autorisée et que l'ensemble des bassins est vide,
- ♦ Considérant que la piscine est destinée à être transformée en accueil de loisirs, qu'en conséquence, elle est inaccessible à toute personne, à l'exception des services et entreprises expressément autorisés,

ARRETE

- Article 1: L'accès à la piscine intercommunale « Christine Caron » est interdite à toute personne non autorisée hormis les services publics, les personnes chargées de travaux d'entretien et de maintenance.
- Article 2: La mise en place, l'entretien de la signalisation et l'affichage du présent arrêté sont à la charge de la commune.
- <u>Article 3</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des Procès-Verbaux et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
 - ♦ Monsieur le Préfet d'Essonne,
 - Monsieur le Président du SIRM,
 - Monsieur le Commissaire, chef de la circonscription d'agglomération de Sainte Geneviève des Bois
 - ♦ Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,

Département de l'Essonne - Arrondissement de Palaiseau - Canton de Longjumeau Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Hôtel de Ville ● BP 70204 - 91315 Montlhéry Cedex ● Tél: 01 64 49 53 33

Télécopie: 01 69 01 35 29 - Mél: mairie@ville-montlhery.fr - Site internet: www.montlhery.fr

et pour information à:

- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Montlhéry,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Arpajon,
- Monsieur Thierry LE BOUDEC, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité,
- Monsieur Jacques GAUCHET, Adjoint au Maire délégué en matière d'urbanisme et équipements public,
- Monsieur Philippe RODARI, Directeur des Services Techniques,
- Monsieur Pascal JEAN, Responsable du Centre Technique Municipal,
- Service Communication de la Ville de Montlhéry,
- Monsieur Florian EHRLICH service mobilité Paris-Saclay.

Fait en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,

Claude PONS